

Dossier suivi par :
Pauline Tardiveau
Chargée de mission activités sportives
T 01 43 38 65 70
pauline.tardiveau@fscf.asso.fr

Paris, le 1er octobre 2025

Destinataires :
Associations FSCF de tir à l'arc
Copies :
Comités régionaux et départementaux

Objet : Championnat national d'hiver de tir à l'arc 2025/2026 (CNH)
Réf. NB/PT

Madame, Monsieur,

Le championnat national d'hiver de tir à l'arc 2025/2026 sera ouvert **du 20 décembre 2025 au 23 mars 2026**.

Quelques changements pour cette saison dans la procédure d'inscription :

→ **Phase 1 :**

- Chaque association organisatrice devra envoyer un courrier de candidature à son comité départemental de rattachement (ou à défaut si le comité départemental est inexistant, au comité régional) en mentionnant son souhait d'organiser une manche du championnat national d'hiver dans telle ville et à telle date.
- Le comité départemental donnera ou non son approbation et transmettra ce dernier au comité régional pour approbation également.
- Le courrier devra être retourné à l'association par le biais du comité départemental ou régional, avec les deux avis.
- Chaque association organisatrice devra envoyer le courrier tamponné des deux avis au siège fédéral **au plus tard pour le 23 novembre 2025**. La commission nationale désignera ultérieurement les arbitres et un calendrier sera établi puis communiqué sur le site dès que possible.

→ **Phase 2 :**

- A compter du 8 décembre, les associations pourront procéder à l'inscription de leurs binômes en respectant les délais impartis dans le Règlement de l'Activité, soit 10 jours au minimum avant la compétition choisie, via le formulaire correspondant au lieu souhaité (un formulaire par organisateur). L'inscription s'effectuera via la plateforme Adagio.
- Les associations seront informées par mail de l'ouverture des formulaires d'inscription accessibles via Adagio (les catégories sont déjà disponibles sur le site).

Les organisateurs rencontrant des difficultés du fait d'une indisponibilité de leur installation pourront, après accord de la responsable de la commission nationale Florence Habrant, anticiper les dates de compétition. **La date butoir reste le 23 mars 2026.**

La commission nationale rappelle que le championnat national d'hiver est un événement national au même titre que celui d'été. Par conséquent, la tenue des archers doit être à la hauteur de l'événement (cf. memento arbitre).

[Le règlement de l'activité tir à l'arc](#) (dont le CNH) validé par le comité directeur de la FSCF, est à télécharger sur le site fédéral dans la rubrique des règlements.

En vous remerciant pour votre participation, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos respectueuses salutations.

Nicolas BERRY
Référént de la commission nationale tir à l'arc pour
le championnat national d'hiver 2025/2026
T 06 11 19 19 57
fscf.tiralarc.cnh@gmail.com